



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>97548</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Défense</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Défense</b>
<b>Rubrique &gt; défense</b>	<b>Tête d'analyse &gt; armement</b>	<b>Analyse &gt; bombes à ogives. uranium appauvri. utilisation.</b>
Question publiée au JO le : <b>12/07/2016</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/11/2016</b> page : <b>9118</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense à propos de rumeurs persistantes qui font état de l'utilisation par les forces aériennes françaises de bombes à ogives à uranium appauvri. Ces bombes auraient été reversées par l'US Air Force, le Congrès américain interdisant l'utilisation de ce type de munition. Depuis la guerre du Golfe, chacun sait le danger pour les servants des radiations produites par ce type de munitions. Nombre d'objectifs se confondent parmi la population qui est alors utilisée comme bouclier humain. Il lui demande la confirmation que l'armée de l'air française n'utilise pas ce type de munitions en Syrie et en Irak et demande plus généralement si la France dispose de ce type de munition dans son arsenal.

### Texte de la réponse

Sur un plan général, les forces armées françaises engagées dans des opérations extérieures n'ont, à ce jour, jamais employé de munitions à l'uranium appauvri. Ce type d'équipement ne figure pas dans l'arsenal de l'armée de l'air et son acquisition pour les avions n'est pas envisagée.